

REGARDS

SOCIÉTÉ
JUIN 2020 | N°95

LES PRATIQUES SPORTIVES URBAINES

Comment le sport réinvente
les usages de la ville

La pratique sportive longtemps cantonnée aux espaces clos des salles sportives investit de plus en plus l'espace public des villes. Rues, esplanades, parcs, toits terrasses, la ville se réinvente en un gigantesque terrain de sport. La tendance en cours conduit à la multiplication et à l'extension des territoires sportifs. La plupart du temps limitée à la seule pratique du jogging, l'activité physique et sportive dans l'espace urbain invente constamment de nouvelles pratiques qui utilisent la ville comme support mais aussi comme agrès. Si les activités sportives préférées des Français trouvent leur pleine expression dans l'outdoor, les pratiques émergentes, portées par les jeunes générations, sont bien souvent nées dans la rue. L'apparition du numérique et des réseaux sociaux a participé à la redynamisation de ces pratiques. Bien souvent, l'espace public (voire privé) « brut » suffit à développer une pratique. Les villes aussi mettent en place des politiques d'aménagement de l'espace public pour encourager et faciliter la pratique sportive. Marseille, ville passionnée de sports, possède en son sein tous les atouts pour l'émergence d'une pratique sportive libre, gratuite et auto organisée.

Autant d'atouts à mettre en valeur à l'ère du sport-santé.



ÉDITORIAL

Pratiques sportives et santé, bien-être, développement personnel. Le sujet n'est certes pas nouveau mais il prend une résonance toute particulière dans la période troublée que nous traversons.

Ce Regards publié à la fin du confinement fait la part belle au potentiel que représente l'espace public comme lieu de pratiques sportives et comme révélateur d'une nouvelle urbanité avec cette interrogation : comment prendre en compte les aspirations qui s'affirment par la pratique sportive autonome et non encadrée à l'heure du Covid-19 ? L'espace urbain est, en ce mois de juin 2020, le plus grand terrain de sport praticable. Les rues, les parvis, les places, les parcs sont accessibles en respectant les gestes barrières à l'heure où les gymnases et les stades restent fermés.

Il faut y voir une formidable opportunité et un effet booster pour encourager, sécuriser, développer des pratiques sportives qui mettent bien souvent en avant la convivialité et l'hygiénisme.

La crise sanitaire et ses nombreux impacts plaident pour un nouveau mode d'aménagement plus résilient dont la santé sera un des piliers et dont l'émergence d'un urbanisme sportif un des symboles sur lequel un large consensus est possible.

DES PRATIQUES SPORTIVES QUI S'INVENTENT ET SE RÉINVENTENT

La massification de la pratique des activités physiques et sportives est bien ancrée dans la société française. Selon l'enquête de l'Insep de 2010, 47 millions de Français âgés de 15 à 75 ans déclarent avoir pratiqué une activité physique ou sportive (APS) au moins une fois au cours des douze derniers mois. Une augmentation de 16 points par rapport à 1985. Cette massification de la pratique se développe essentiellement en dehors des clubs sportifs et elle répond avant tout à la recherche du bien-être mais aussi à l'affirmation des liens familiaux ou amicaux. Au-delà de la seule massification, la diversification des pratiques permet sans cesse l'émergence de nouveaux sports sans toutefois bouleverser la hiérarchie établie.

LES PRATIQUES HYGIÉNISTES ET UTILITAIRES TIENNENT TOUJOURS LE HAUT DU PAVÉ

Les différents types de marche, la natation, le vélo, avec chacun plus de 17 millions de pratiquants trident les premières places suivis par les différentes formes de course à pied, les jeux de boules, les différentes gymnastiques. Ces activités traditionnelles sont tout autant pratiquées par les hommes que par les femmes. Les motifs de pratiquer se diversifient avec une part de plus en plus

prégnante du recours au vélo, mais aussi de la marche à pied comme moyens de locomotion favorisés pour les trajets domicile-travail. Les préoccupations de santé et de protection de l'environnement encouragent le renforcement des activités sportives en lien avec la mobilité douce et active.

L'essor de la randonnée urbaine est intéressant car cette pratique se situe à la frontière d'une activité hygiéniste et ludique. La déambulation en ville suivant un tracé bien défini renvoie à la pratique de la randonnée de pleine nature dans l'espace urbain. Le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi été doté d'un itinéraire de grande randonnée, le GR 13, qui relie les espaces naturels périurbains et urbains. Les randonneurs rentrent dans la Ville. De manière tout à fait inattendue, le GR 13 est devenu le premier équipement sportif métropolitain, avant même la création de la Métropole.

Enfin, on peut intégrer dans cette catégorie les pratiques de musculation et de fitness qui utilisent le mobilier urbain comme agrès. Ainsi les pratiquants de *street workout* utilisent les trottoirs, les bancs, et autres mobiliers pour leurs tractions. Le concept de base du *street workout* : le corps est le seul instrument dont on a besoin. Tous les agrès se trouvent

dans l'espace urbain. Cette tendance qui s'est beaucoup développée bénéficie aujourd'hui d'installations dédiées mais en accès libre et non réglementé. Les pratiquants de fitness peuvent aujourd'hui pratiquer sur des agrès disposés dans l'espace public.

LES ACTIVITÉS LUDO-SPORTIVES : LE PLAISIR AVANT TOUT ET L’AFFIRMATION DE SOI AU SEIN DE COMMUNAUTÉS

Les sports de rue à proprement parler se distinguent par leur côté ludique et « libertaire ». Si le vélo, la marche ou encore le running conservent un aspect utilitaire ou hygiéniste, les sports de rue qui sont nés et se sont développés à partir des années 60, ont avant tout une finalité ludique et identitaire très marquée. Il est d'ailleurs symptomatique que ces sports se soient développés avec l'essor des villes et l'avènement de la société de consommation de la deuxième moitié du XX^e siècle. Ils trouvent dans la ville et l'espace urbain l'essence de leur genèse, le terreau fertile à leur développement. Ces sports se développent à partir d'une com-

munauté qui s'auto fédère autour de trois piliers : l'esthétique du corps, l'expérience et le donner à voir. Au-delà de la pratique sportive proprement dite, les codes vestimentaires, les genres musicaux et une forme d'expression artistique sont aussi les moteurs du développement des pratiques de rue. Celles-ci bénéficient, dans l'espace urbain, d'un surcroît de visibilité favorisant l'exposition et le besoin d'individualisation. On est, paradoxalement, loin du repli individualiste. Les pratiquants trouvent dans une communauté de pratiques la possibilité de se réaliser pleinement en fonction de leurs besoins et de leurs envies propres, loin des considérations ou objectifs fixés par des clubs ou des associations. Pas d'horaires, pas de contraintes, juste le plaisir et le partage. Toutes ces pratiques ont en commun l'espace urbain comme lieu d'expression. Pour mieux les appréhender, des propositions de classification commencent à émerger. Nous choisirons celles qui ventilent ces sports entre glisses urbaines, pratiques déambulatoires et sports de balles. Cette classification nous intéresse car elle permet aussi de décliner les différents lieux de pratiques.



© Guillaume Bonneaud

REPÈRES



40%

des Français pratiquent une activité sportive de marche ou de course à pied



90%

des pratiquants de sports urbains ont moins de 40 ans



44%

des 16 à 25 ans utilisent un smartphone dans leur pratique sportive



5

fois plus de pratiquants sportifs "libres" que de licenciés



62%

des Français souhaitent plus de moyens pour l'accès à une pratique de tous

À TRAVERS LA GLISSE, DE NOUVELLES FORMES DE SOCIABILITÉ

Les sports de glisse urbaine restent bien positionnés dans les activités physiques et sportives les plus pratiquées. De leur émergence dans les années 60 à la confirmation de leur implantation dans le paysage des sports urbains, ces activités sportives n'ont cessé de diversifier leur mode d'expression et affirment leur positionnement dans l'espace public. Si le skate board a su accompagner les pratiquants tout au long de leur vie (les quadras restent une partie non négligeable des pratiquants), la pratique en elle-même a peu évolué. Elle favorise principalement l'utilisation de skateparks, mais elle se développe aussi sur les places publiques à l'initiative essentiellement des plus jeunes qui affichent aujourd'hui une certaine réticence à utiliser les équipements dédiés. Le roller a, quant à lui, évolué vers une forme conviviale comme par exemple les randonnées nocturnes à Paris ou encore à Marseille. Cette forme très sociale et conviviale de la pratique sportive trouve dans la ville un terrain d'expression tout à fait adapté. Les randonnées ainsi organisées deviennent des rituels hebdomadaires, un temps de « vivre ensemble » au travers d'une pratique ludique de roller.



© Jean-Claude Alazard

LES PRATIQUES DÉAMBULATOIRES TRANSFORMENT LA VILLE EN TERRAIN DE SPORT

«Se déplacer d'un point A à un point B de manière la plus efficace et la plus fluide possible». Voilà ce qui peut constituer la définition la plus simple du Parkour. Cette discipline qui se qualifie elle-même d'Art du déplacement trouve dans la ville et l'environnement urbain l'espace adéquat à son expres-

sion pleine et entière. Utiliser la ville, ses vides mais surtout ses pleins, ses obstacles, ses espaces bâtis comme un support d'une pratique sportive totalement innovante fait du Parkour une discipline «urbaine». Si on peut appeler la genèse du Parkour au développement des premiers parcours du combattant mis au point notamment par l'armée française, le véritable essor de cette discipline se situe dans les années 80. Sous l'impulsion de David Belle, elle est popularisée par le film «Yamakasi». Le développement de la discipline ne se dément pas. Elle est aujourd'hui structurée notamment par la création d'une fédération française de Parkour.

D'autres natures de pratiques déambulatoires ont progressivement vu le jour. Plus confidentielles, elles sont pour certaines en plein essor. Détournant les usages des espaces publics, du mobilier urbain..., elles restent dans l'esprit de découverte en liberté de la ville et des espaces urbains, voire d'espaces à l'abandon.

Les échasses urbaines sont un nouveau loisir ludique permettant de se dépenser de façon originale. Préférentiellement installées en France dans le Grand-Est (Alsace, Lorraine, Champagne) à partir de 2005, la pratique se développe fortement entre 2006 et 2009, notamment en Occitanie.



© Michael Fuller

S'appuyant sur un matériel spécifique inspiré des prothèses utilisées par les sportifs handicapés, les échasses urbaines ont une déclinaison urbaine qui s'apparente au Parkour. La déambulation et le franchissement d'obstacles en sont le point commun. Autre activité que l'on peut apparenter à une pratique déambulatoire, la Slackline (sangle molle) consiste à se déplacer le long d'une sangle fixée entre deux points fixes.

Utiliser la ville comme support d'une pratique sportive

Cette activité sportive connaît un fort développement ces dernières années. Inspirée des pratiques de funambulisme et notamment des exploits de Philippe Petit qui relia les deux tours du World Trade Center à New York, la slackline reste toutefois une pratique très sécurisée. La facilité d'installation du matériel et le côté ludique en font une activité qui trouve sa place dans les motivations de pratique des sports urbains. Le trail urbain, dérivé des courses en pleine montagne où l'effort sportif est valorisé par le franchissement de dénivelés positifs et négatifs, connaît une croissance soutenue depuis peu. Utili-



LE STREET GOLF

Le street golf est arrivé en France dans les années 2000. La pratique hors « green » se développe et le golf gagne peu à peu son statut de sport de rue. L'objectif est simple : avec un club de golf et une balle souple, les golfeurs utilisent le mobilier urbain comme cible. La rue et l'espace public deviennent les lieux de pratique et les cibles peuvent même être mouvantes.

sant les caractéristiques topographiques des villes, le trail urbain propose ainsi d'approcher les sensations des courses de montagne, mais en pleine ville. L'urbex, ou l'exploration urbaine est une pratique qui a déjà une trentaine d'années mais qui connaît un développement exponentiel par l'apport des réseaux sociaux. Cette pratique hybride entre ex-

pression culturelle et activité physique consiste à explorer des friches urbaines quelle qu'en soit la nature. L'exploration urbaine a pour vocation de mettre en valeur par des photos partagées sur les réseaux sociaux des lieux en déshérence et abandonnés. Encore « clandestine », l'urbex reste une pratique à risque mais en plein développement.



HORS DES SALLES ET DES TERRAINS, LES SPORTS DE BALLE ET DE BALLON SE FABRIQUENT UNE DEUXIÈME VIE

Ce sont des activités sportives dérivées de pratiques existantes. Il s'agit de la réappropriation par des pratiquants (jeunes le plus souvent) d'activités sportives captées par les fédérations délégataires. Des plus classiques (le street foot ou foot de rue et basket de rue) aux plus détonnantes (le street golf, le street hockey...) ces activités réinvestissent l'espace urbain de manière directe (pratique dans la rue, sur les places publiques) ou par l'intermédiaire d'équipements dédiés (playgrounds, city stades).



LA VILLE SUPPORT DE LA PRATIQUE : TYPOLOGIE D'ESPACES

La ville sportive est plurielle et les espaces supports des pratiques sportives sont diversifiés. Il est clair que les besoins pour faire du vélo, du skate ou du street hockey sont différents. La forme, l'espace disponible, la présence de mobilier conditionnent les possibilités et les envies. La diversité urbaine ouvre la ville à de multiples pratiques.

La pratique sportive dans des espaces non prévus à cet effet bouscule les conceptions de fabrication de la ville. On assiste à une lente évolution par la pratique, des modes de faire l'urbain. Les urbanistes et les aménageurs sont passés du modèle du « zoning » (doctrine qui a vu le jour au début du XIX^e siècle en Allemagne et privilégiant une spécialisation des zones urbaines) à celui de la mixité fonctionnelle qui fait cohabiter au sein d'un même îlot ou quartiers l'habitat, l'économie, le commerce et les services. Avec l'apparition des pratiques sportives dans la rue, le concept de mixité fonctionnelle passe un cap : il ne s'agit plus seulement de proposer un urbanisme qui mixe des fonctions dans des modèles d'aménagement pré-définis, centrés sur des usagers pré-identifiés, mais bien de proposer des aménagements qui soient appropriables pour des usages et des pratiques diverses, y compris dans le cadre d'un urbanisme provisoire. C'est la modularité, la flexibilité voire la réversibilité de l'aménagement qui priment.

LES ÉQUIPEMENTS OUVERTS À LA PRATIQUE LIBRE, DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT

S'ils ne sont pas à proprement parler des espaces urbains, les équipements ouverts à la pratique libre se positionnent préférentiellement dans des espaces publics. Les équipements sportifs de proximité modernes se déclinent en plusieurs formes et plusieurs tailles. Du city stade complet au simple petit panneau de basket, la modularité des équipements permet d'adapter la réponse aux contraintes foncières mais également leur localisation sur des places publiques ou des parcs et jardins. Ce sont aussi des installations que l'on retrouve dans les délaissés urbains.

Les agrès de *street workout* se situent aussi préférentiellement dans les parcs et jardins ou sur les plages. Tous ces équipements fleurissent ainsi dans les espaces récréatifs des villes, mais ils peuvent être des aménagements de places publiques ou encore des solutions pour valoriser des ouvrages publics comme les bassins de rétention, sous réserve du respect des règles de sécurité. Ainsi, un aménagement d'une aire de loisir sportif est possible dans le cas d'un bassin sec à ciel ouvert qui se vidange complètement suite à l'épisode pluvieux. Ce type de solution d'implantation d'équipement de proximité, qui optimise l'espace, est particulièrement intéressant dans les zones d'extension urbaine.



PAROLES D'ACTEUR

« UNE PRATIQUE
QUI SE PROFESSIONNALISE
DE PLUS EN PLUS »



Cédric MARTIN

Responsable de l'association *Parkour 13*

Les trois disciplines que nous représentons, le Parkour, le Freerun et le Tricks sont nées dans la rue et même si elles peuvent se pratiquer au sein d'équipements indoor, le but reste qu'elles puissent être pratiquées partout en ville pour ses pratiquants. À Marseille, nous avons 550 licenciés (4 000 au niveau national au sein de différentes fédérations) mais en réalité beaucoup plus de pratiquants autonomes ou en groupes non fédérés. Notre association, via l'ensemble de ses actions (stages, événements) touche un public bien plus large, avec près de 50 000 pratiquants chaque année. En termes de profils, le Parkour s'adresse à tous ; nos licenciés ont entre 4 et 60 ans mais le cœur de nos pratiquants sont les 10-17 ans, à 90 % des garçons. En revanche, chez les pratiquants adultes, le ratio hommes-femmes s'équilibre.

La naissance de la discipline date de la fin des années 80 en Région parisienne mais son expansion date de 2001 lors du succès du film *Yamakasi*. Après le film, beaucoup ont réalisé qu'ils pratiquaient cette discipline sans le savoir et des groupes ont commencé à se former un peu partout en France.

Parkour 13, est l'une des premières associations à s'être créée en 2006, et c'est aujourd'hui la plus grande structure et la seule reconnue comme organisme de formation. Nous avons à cœur de professionnaliser la pratique, de l'étendre et de la faire connaître. Pour cela, nous travaillons main dans la main avec les collectivités, les habitants et les familles aussi bien au niveau local qu'international. Le Parkour ayant été intégré à la Fédération internationale de Gymnastique en 2017. Enfin, le Parkour et le Freerun sont en bonne voie pour devenir sports olympiques en 2024, avec potentiellement Marseille comme hôte ! Nous y travaillons activement avec la Ville de Marseille. La Ville est très engagée à nos côtés pour le développement de notre discipline, un premier Parkour Park outdoor étant actuellement en construction à Bois Luzy (XII^e arrondissement).

Marseille bénéficie de tous les atouts de la ville Parkour idéale, tant en intérieur qu'en extérieur. Des gymnases sont mis à disposition par la Ville ce qui permet de proposer, notamment aux débutants et aux enfants, un cadre de pratique rassurant. Marseille a un taux d'ensoleillement permettant une pratique quotidienne tout au long de l'année et le nombre de spots est infini et très diversifié grâce à sa géographie ; c'est une ville à la fois urbaine et naturelle. Nos principaux spots : les plages du Prado (Parc Street Workout, Bowl, Dignes...), le Parc Borély, la Place Bargemon, le parvis du Palais de Justice, Colbert, William Booth ou encore le Panier. Les friches sont également d'excellents terrains de jeux : l'hôpital Caroline ou le Sémaphore sur le Frioul, l'ancienne piscine à Luminy...

L'un des fondements de notre association est de développer la pratique dans les quartiers de Marseille notamment auprès du jeune public en leur montrant aussi comment ils peuvent se réapproprié l'espace public. Nous travaillons dans 95 quartiers de Marseille, c'est un moyen de redonner de la vie aux cités avec une vocation sociale très forte. Le Parkour étant un sport très médiatisé sur les réseaux sociaux, il parle facilement aux jeunes et le fait de n'avoir besoin de rien le rend accessible à tous avec un accompagnement par des éducateurs spécialisés et diplômés. Aujourd'hui, il n'y a pas d'équipement intérieur dédié à la pratique, seulement des gymnases. À Avignon, un premier équipement de Parkour vient d'être construit. À Marseille, nous pourrions imaginer un équipement basé sur de l'existant comme un lieu désaffecté qui serait mis aux normes pour la pratique. Enfin, il serait intéressant de renforcer l'intégration des usages, dont les pratiques sportives, à la réflexion urbaine et à la conception de la ville, cela ne peut être que bénéfique pour tous.

LES ESPACES NATURELS DE DÉTENTE ET DE LOISIRS, VECTEURS D'UNE IMAGE POSITIVE DE LA VILLE

Les parcs et jardins, ainsi que les plages sont des lieux « historiques » de pratique de loisirs sportifs. Les activités possibles y sont diversifiées. C'est avant tout sur ces espaces que la pratique de la slackline s'est largement développée. Le running est très présent lui aussi dans les parcs et jardins, pour peu qu'ils offrent une possibilité de courir. Les parcs sont aussi le lieu préférentiel des activités physiques « douces » (yoga et autres disciplines de relaxation et de renforcement musculaire). La connexion entre activité physique et la « nature en ville » est un vrai vecteur de santé publique. L'aspect « sport santé » et hygiénisme de ces pratiques est plébiscité. Ces espaces sont des lieux qui favorisent le lien intergénérationnel. Ils favorisent les pratiques douces et les pratiques déambulatoires qui permettent aux personnes âgées d'avoir une activité physique et sportive à la hauteur de leurs possibilités. La Ville de Marseille a créé en 2017 (dans le cadre de la Capitale européenne du sport) le programme « coach bien-être » qui met à disposition des séances d'activités sportives adaptées à tous les âges. Les séances sont programmées dans les parcs ou les plages d'avril à octobre.



LES ESPACES « OUVERTS », UNE MULTITUDE DE POSSIBILITÉS DE PRATIQUES

Par leur configuration, les grands espaces urbains ouverts ouvrent la voie à un éventail large de pratiques, mais ils restent les lieux préférentiels des sports nécessitant de l'espace. L'urban golf, le street hockey et tous les sports de balle trouvent en ces lieux des possibilités de pratiques. Là aussi, les conflits d'usages nécessitent régulation pour une pratique optimale. Réguler à la fois les déplacements, mais aussi le volume sonore : les grands espaces ouverts sont des lieux de pratique du break dance, dans lequel la musique est partie prenante. Au-delà de l'aspect ouvert, le revêtement en lui-même est bien souvent un élément de choix pour la pratique. Les grandes dalles au revêtement sans aspérités sont de parfaits spots pour les sports urbains. À Paris, la dalle de La Défense ou encore le Trocadéro sont ainsi des lieux emblématiques du développement de la pratique des sports urbains. Les places et esplanades présentent différents niveaux reliés par des rampes ou des escaliers ; elles sont prises d'assaut pour la pratique du skate mais aussi du Parkour. Le mobilier urbain sert d'agrès pour la pratique. L'esplanade de la gare

Saint-Charles à Marseille est ainsi régulièrement utilisée pour la pratique du Parkour, du break dance ou simplement une utilisation des escaliers pour une pratique à vocation fitness.

LES ESPACES PIÉTONNIERS ET CYCLABLES, PREMIERS ESPACES DE PRATIQUE

On regroupe sous ce terme les linéaires de déplacement (allées, rues, boulevards...). Quoi de plus basique que la rue pour pratiquer une activité physique ? Brique de base du déplacement urbain, la rue, espace linéaire, est le lieu préférentiel de la mobilité active (vélotaf, marche) et des pratiques hygiénistes. Le running qui s'est largement développé grâce à l'utilisation de la rue, en est aujourd'hui encore une des principales pratiques utilisatrices. La pratique du vélo pour se déplacer mais aussi pour faire du sport trouve dans la rue un espace particulièrement adapté et régulièrement fréquenté. Les pratiques de glisses urbaines (skate, mais surtout Roller) ont investi cet espace, la rue reste avant tout un espace lié à une activité physique à vocation de déplacement, les conflits d'usage notamment avec les voitures restant très fréquents et nécessitent des aménagements.



LES ESPACES DE PRATIQUES SPORTIVES EN VILLE



GLISSE URBAINE
(rollers, randonnées urbaines, vélos)

PARKOUR

RUNNING

SKATE

SLACKLINE

SPORTS DE BALLE ET BALLON

STREET WORKOUT

TRAIL URBAIN

URBEX

YOGA
et autres disciplines de détente



Street workout

Le street workout consiste à utiliser l'environnement extérieur pour y réaliser une multitude d'exercices physiques au poids de corps. Accessible à partir de simple mobilier urbain, le street workout s'épanouit dans l'espace public. La popularité de la pratique a poussé les collectivités à développer des sites spécifiques en implantant des agrès, notamment dans les parcs ou sur les plages.



Urbex

L'urbex (exploration urbaine) est une activité qui s'est développée récemment. Elle consiste à explorer des lieux désaffectés (friches industrielles, équipements désaffectés, lieux d'habitation en déshérence). À mi-chemin entre activité sportive et expression artistique, l'urbex reste une pratique qui flirte avec la légalité, les lieux explorés n'étant pas souvent accessibles au public. Elle donne une seconde vie à des lieux abandonnés. C'est une pratique à risque.



Slackline

La slackline se pratique au moyen d'une sangle en polyester qui se fixe à tout élément permettant au moyen de tendeurs. Cette activité sportive qui peut rentrer dans la famille des pratiques de déplacement trouve dans les parcs et jardins des villes le terrain idéal à son développement.



Parkour

Le Parkour ou l'art du déplacement, consiste à franchir des obstacles de la manière la plus fluide et efficace possible. Cette discipline sportive née en milieu urbain, se pratique également en intérieur (gymnases, parkour parks).



© www.parisifrb.com

ENCOURAGER LA PRATIQUE : QUELLES RÉPONSES DES AMÉNAGEURS ET DES COLLECTIVITÉS ?

Le développement des sports urbains s'est fait de manière « spontanée » et dans un esprit de liberté totale. Le détournement de lieux et d'espaces publics, la mise en scène du déplacement urbain ont permis à ces sports d'éclorre et de se développer. Une à deux décennies plus tard, les institutions ont pris la mesure du phénomène et des réponses sont aujourd'hui apportées pour permettre une pratique plus sereine et sécurisée. L'implication des collectivités s'est faite au travers d'aménagements (mobiliers urbains, équipements en libre accès) et depuis peu par un essor de l'utilisation du numérique. Deux attitudes s'opposent : les communes qui subissent les pratiques et qui peuvent en arriver à prendre des sanctions ou des aménagements qui de fait limitent la pratique, ou bien celles qui anticipent et accompagnent les pratiques par des aménagements adaptés.

LA PRISE EN COMPTE DES PRATIQUES DANS L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Souvent les aménagements ont pour objet de sécuriser les pratiques. Le développement des voies cyclables, imposé aux collectivités territoriales par la mise en place d'aménagements cyclables

lorsqu'elles effectuent des travaux sur la voirie (article 20 de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, dite loi LAURE, n°96-1236 du 30 Septembre 1996) a permis de renforcer la sécurisation de la pratique du vélo et le développement des mobilités actives. Pour autant le caractère obligatoire montre parfois ses limites et, afin d'adapter les aménagements cyclables aux besoins des usagers, notamment des sportifs, des améliorations qualitatives sont à apporter : continuité, recherche de cohérence globale dans les aménagements cyclables. à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la mise en œuvre du plan Vélo a pour ambition d'accroître la pratique en proposant la création de près de 280 kilomètres de pistes.

Le développement des pratiques sportives urbaines reste le plus souvent perçu par le diptyque Santé/Déplacement. Ainsi, dans les différents plans « santé environnementale », le volet est essentiellement traité par l'amélioration des mobilités actives. La prise en compte du développement des pratiques de loisirs en accès libre n'est pas ou peu évoquée.

Pour autant, les possibilités de proposer des aménagements de loisirs urbains existent. Les plus évidents restent les

petits équipements sportifs de pratique libre (city stades, playground, skate park...) qui peuvent jaloner les espaces publics (à Marseille, le City Stade de l'esplanade de la Major en est le parfait exemple). Les agrès de Fitness et de street workout et les parcours santé sont aussi des outils de développement des pratiques que les municipalités installent de plus en plus. La volonté des villes de répondre aux attentes de leurs habitants et d'aménager leurs espaces publics a trouvé écho chez les fabricants d'équipements qui proposent des gammes fiables, sécurisées et adaptées aux attentes des pratiquants. Ces aménagements permettent de mieux gérer les pratiques et surtout de tempérer les conflits d'usages. Ce faisant, les collectivités engagent leur responsabilité sur les accidents liés à l'utilisation de ces agrès. Le choix du matériel est toutefois facilité par l'existence de normes Afnor très précises.

C'est notamment le cas pour des aménagements spécifiques à la glisse urbaine. Cette pratique reste souvent perçue comme une nuisance et les collectivités sont souvent tentées de répondre par la répression (verbalisation, installation de dispositifs empêchant la pratique). Toutefois, certaines d'entre elles innovent en aménageant des espaces de glisse à

même la rue ou en intégrant des mobiliers urbains conçus pour recevoir des pratiques de glisse. À Paris, la rue Léon Cladel est aménagée en skate park et l'espace y est partagé. Cet aménagement s'est fait dans une rue entourée de bureaux pour limiter le risque de nuisance. Il est aussi possible de proposer du mobilier urbain (banc) qui est adapté à la pratique de la glisse. Ces bancs qui sont aussi mobiles, permettent d'équiper l'espace public de structures orientant la pratique. Depuis peu, certaines sociétés y adjoignent des applications numériques via des flashcodes ou des puces NFC.

LA VILLE AUGMENTÉE : LE NUMÉRIQUE DOPE LES PRATIQUES SPORTIVES URBAINES

Le développement du numérique a joué et joue encore un rôle d'accélérateur dans l'expansion des pratiques sportives urbaines. En s'appuyant sur les réseaux sociaux et notamment Facebook les pratiquants ont pu s'organiser en « communautés sportives numériques ». Se donner rendez-vous, échanger autour de la pratique, partager les expériences, tout cela est clairement en phase avec l'esprit

des pratiquants : pas d'intermédiaire, liberté d'adhésion, constitution de communautés. L'utilisation du réseau social Instagram fait partie intégrante de la pratique de l'urbex. Le partage de photos sur l'application est tout autant une finalité que l'exploration en elle-même. Avec les réseaux sociaux, la ville et l'espace public deviennent autant support de pratiques qu'objet de partage.

Avec les objets connectés, les pratiques sportives urbaines trouvent des possibilités nouvelles de développement. À partir de smartphones ou encore de montres connectées, les sportifs développent une pratique très centrée sur eux mêmes (chronométrage, nombre de kilomètres parcourus, calories brûlées...) mais qui se partage largement avec la communauté. Des applis comme Strava ou Runtastic ont toutes deux des fonctionnalités de partage des « traces » laissées par les utilisateurs avec des temps

Objets connectés et applications, de nouvelles possibilités



de référence. Des compétitions informelles « à distance » s'auto organisent. L'espace public devient alors un espace où la pratique compétitive installe un risque d'accidents non négligeable (pas de sécurité, pas de régulation...). Ces applications ont aussi contribué au développement d'une activité artistico-sportive qui se base sur les traces GPS. Les pratiquants dessinent, par leurs déplacements sur le territoire, des motifs qui sont traduits par la cartographie sur l'application. L'espace urbain devient un gigantesque espace d'expression artistique numérique « éphémère » et caché. Accessoirement les exploitations des traces GPS via les applis sont aussi des supports d'étude et de compréhension de l'utilisation de l'espace urbain. Le traitement du big data ainsi généré permet de mesurer la pertinence d'aménagement cyclable ou piéton. La pratique sportive devient ainsi outil d'aménagement urbain.

Surfant sur ces innovations, les municipalités investissent pour se doter d'outils numériques performants, soutiens aux pratiques sportives « désorganisées ». La Ville de Lyon a ainsi conçu l'application Enform@lyon qui propose des parcours adaptés à des profils de sportifs. Au-delà de parcours aux noms évocateurs (« prendre le train de la forme », « Coton, les chemins de la soie ») et classés par couleurs en fonction de leur niveau de difficulté, l'application propose des exercices de musculation, gainage et fitness à l'aide de mobilier urbain (bancs, trottoirs...).



VERS UN URBANISME SPORTIF ?

Toutes ces initiatives contribuent à l'émergence d'un urbanisme sportif incluant des aménagements urbains facilitant les pratiques, mettant à disposition des applications connectées à la ville pour aider et guider les habitants. Lyon mais aussi Strasbourg et ses Vitaboucles (circuits situés en zone urbaine) empruntant des zones calmes et vertes, équipées par endroits d'aires d'agrès de fitness et de stretching, et présentes dans l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg) en sont des précurseurs. Même si la France n'est pas encore au niveau de l'aménagement du parc urbain de Superkilen à Copenhague qui intègre des aménagements sportifs en pleine ville, on note une réelle prise de conscience. Les évolutions à rebours des pratiques sont aujourd'hui bien intégrées (souhait de disposer d'équipements dédiés

pour des pratiques libres urbaines) et de nouveaux types d'équipements apparaissent, notamment autour de la pratique du Parkour.

En matière d'urbanisme réglementaire, nous sommes toujours en attente d'outils innovants permettant d'intégrer et de développer les pratiques sportives. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques dédiées au sport, voire d'OAP sectorielles intégrant fortement le volet sportif urbain peuvent en être le creuset. Ce serait un signal positif qui permettrait un élargissement du sport santé grâce au développement d'une pratique sécurisée et gratuite, accessible à tous. Les réflexions autour d'un urbanisme favorable à la santé, menées par le ministère des Solidarités et de la Santé abordent le sujet de l'activité physique et des aménagements à mettre en place. Voilà un beau défi à relever et une perspective à développer, en particulier dans un territoire aussi propice que celui d'Aix-Marseille-Provence.

POUR EN SAVOIR PLUS

PUBLICATIONS AGAM

- ▶ **Plan stades : un second souffle pour le sport marseillais** – Agam, Janvier 2011
- ▶ **Les mots des espaces publics : typologie, défis, enjeux et vocabulaire** – Carnet de l'Agam, Octobre 2018

PUBLICATIONS

- ▶ **Les lectures sportives de la ville : formes urbaines et pratiques ludo-sportives** – *Espaces et sociétés*, N°122, Juillet 2005
- ▶ **Fiche pratique du sport : pratiques ludo sportives urbaines, sports émergents** – *Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports*, Janvier 2015
- ▶ **Sport Eco : La valorisation du sport dans les espaces urbains métropolitains** – *Note d'analyse N°13*, Mai 2018
- ▶ **Comment diversifier l'offre sportive dans les espaces publics urbains ?** – *Laëtitia Chane-Hune*, Décembre 2018
- ▶ **Aménagement, cadre de vie et pratique de l'activité physique et sportive de nouveaux défis pour la santé des franciliens** – *IAU, Île de France*, Novembre 2018
- ▶ **La ville et le sport : Actes du colloque international de Brest** – *Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation de Brest*, Avril 2018

agam
AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

Louvre & Paix - La Canebière
CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01
☎ 04 88 91 92 90 📠 04 88 91 92 65 ✉ agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org
Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter

Directeur de la publication : Christian Brunner
Rédaction : Maxime Vitalis - Conception / Réalisation : Pôle graphique Agam
Marseille - Juin 2020 - Numéro ISSN : 2266-6257
© Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise